

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESELEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, M. Gilles MALICOT, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Laëtitia VIVIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECLER

Date de convocation : 13 septembre 2023

Date d'affichage : 25 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 2

Votants : 21

Délib. n°2023-081 : Médiathèque - élargissement des horaires d'ouverture

La convention pluriannuelle 2021-2025, conclue avec la BDM (Bibliothèque Départementale de la Manche), comprend un certain nombre d'objectifs auxquels doit tendre la médiathèque dans son fonctionnement quotidien. Parmi ses objectifs, figure l'élargissement de l'amplitude d'ouverture avec un minimum de 24h/semaine.

Conformément à ses engagements, la commune a opté pour un élargissement progressif :

- 2021 : passage de 16h à 20h30/semaine
- Aujourd'hui : il est proposé de passer à 25h/semaine

Cette évolution implique d'augmenter le temps de travail de 2 agents de médiathèque (Camille et Julie). Elles passeront chacune de 28h à 30h/semaine.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Modifier les horaires d'ouverture de la médiathèque afin de se conformer avec les dispositions de la convention BDM :**

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 050-200063592-20230921-DELIB2023_81-AU



Avant		Après	
Lundi	14h00-18h00	Lundi	14h00-18h00
Mercredi	9h30-18h00	Mercredi	9h30-18h00
Vendredi	14h00-19h00	Vendredi	9h30-19h00
Samedi	9h30-12h30	Samedi	9h30-12h30
20h30/semaine		25h/semaine	

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
Laurent PIEN**

